



COMMUNIQUE DE MISE ŒUVRE D'UN CONTRAT DE LIQUIDITE

COMMUNIQUE DE CESSATION

A la date du 23 juin 2006, il a été mis fin au contrat de liquidité confié par la société PCAS à ING Securities Bank.

A cette date, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :
76.645,91 euros

Il est rappelé qu'au 31 décembre 2005, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :
73.645,91 euros

COMMUNIQUE DE MISE EN ŒUVRE D'UN CONTRAT DE LIQUIDITE

A partir du 26 juin 2006 et jusqu'au 31 décembre 2006, puis renouvelable par tacite reconduction par périodes successives de 12 mois, la société PCAS a confié la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'AFEI approuvée par l'Autorité des marchés financiers par décision du 22 mars 2005 à Oddo Corporate Finance.

Pour la mise en œuvre de ce contrat, les moyens suivants ont été affectés au compte de liquidité :
- 75 000 euros.